

Très fortes tensions aux urgences du CHU de Rennes

Le CHU de Rennes a alerté l'ARS Bretagne sur la situation de saturation de ses urgences hospitalières depuis samedi. Cette situation est liée aux pathologies hivernales (grippe, broncho-pneumopathies...). Les cabinets médicaux sont également très fortement sollicités et peuvent demander un délai pour une consultation mais l'ARS Bretagne invite la population à ne pas se rendre directement aux urgences du CHU de Rennes.

Pour une consultation, le bon réflexe reste de contacter d'abord votre médecin traitant, ne vous rendez pas directement au service d'urgences.

Pour accéder à une consultation médicale, il est nécessaire de **contacter d'abord votre médecin traitant** sur les heures d'ouverture des cabinets médicaux : en semaine de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h.

Pour la ville de Rennes, vous pouvez également appeler **SOS médecins au 3624**.

En cas d'urgence et en période de fermeture des cabinets médicaux : faites le 15 !

Le week-end, à partir du samedi 12h jusqu'au lundi 8h et la nuit de 20h à 8h : faites le 15

En faisant le 15, selon votre état de santé, vous :

- recevrez des conseils médicaux ;
- serez informé du lieu où consulter un médecin de garde ;
- recevrez la visite d'un médecin de garde ;
- serez pris en charge par l'hôpital en cas d'urgence.